

DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN DE LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

T. 05 40 13 02 19

Forts de l'expérience du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) de la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et ses partenaires ont souhaité poursuivre la dynamique engagée avec les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et étendre le dispositif sur tout le territoire métropolitain. Il s'inscrit dans le cadre plus général de la Plateforme de Rénovation Énergétique «Ma Rénov' Bordeaux Métropole» et en constitue ainsi le volet précarité énergétique.

Pour animer ce dispositif, Bordeaux Métropole a choisi un groupement d'associations : le CREAQ, la MPS Formation et SOLIHA Gironde (mandataire du groupement).

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN ?

Ce service sous forme **d'un guichet unique** permet de signaler toutes **les situations de précarité énergétique** sur le territoire de la métropole bordelaise. Il a pour objectif de **repérer les ménages** touchés par cette problématique et de leur proposer **un accompagnement personnalisé** vers la ou les solutions les plus adaptées à leur situation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout le monde : les propriétaires occupants, les locataires du parc privé ou parc public habitant de la métropole bordelaise et répondant à l'un des critères suivants :

- **Ménage en situation vulnérable** étant donné la faiblesse des revenus
- **Mauvaise qualité thermique** du logement occupé
- **Coût de l'énergie**

Pour être éligible au dispositif, les propriétaires occupants doivent également avoir un revenu fiscal de référence ne dépassant pas les plafonds **des propriétaires occupants modestes** définis par l'Anah.

En cas de doute, n'hésitez pas à diriger la personne vers le dispositif métropolitain ; les conseillers précarité énergétique vérifieront les critères d'éligibilité du ménage.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

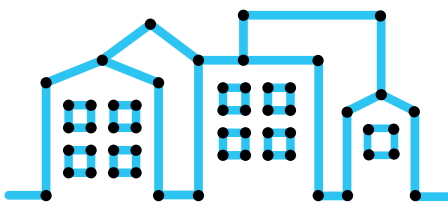
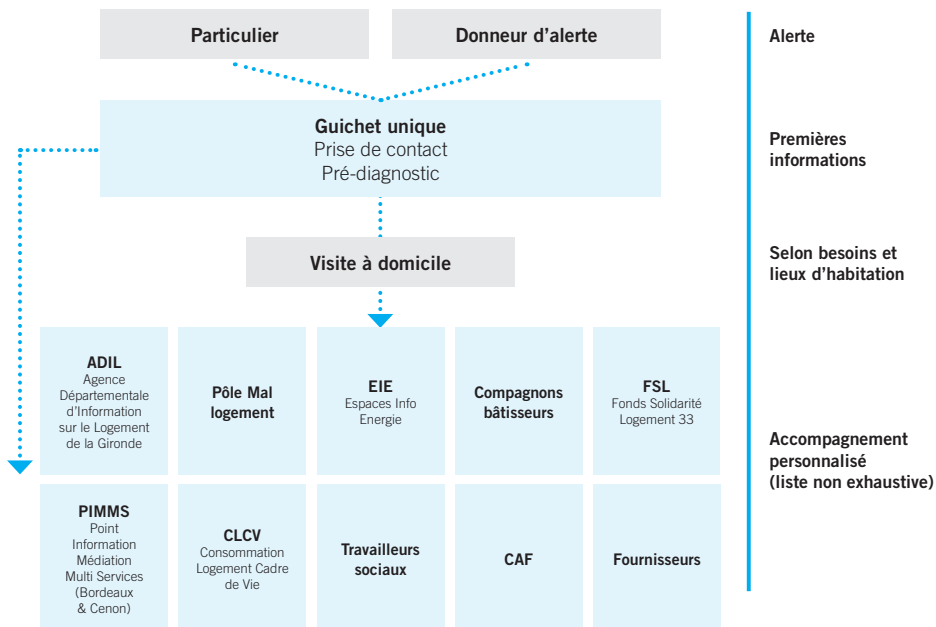
Un accompagnement complet sera proposé au ménage afin de l'orienter vers les dispositifs adaptés à sa situation. Une visite à domicile avec diagnostic énergétique du logement avec remise d'un kit d'économies d'énergie et d'eau pourra être réalisée selon les besoins identifiés et les lieux d'habitation.

COMMENT FAIRE UN SIGNALEMENT?

Via le numéro unique : 05 40 13 02 19
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.

Le signalement peut être fait
par le professionnel ou par le ménage
lui-même.

**À noter qu'aucune procédure ne sera
déclenchée sans l'accord du ménage.**



CONTACTS

• CREAQ

Loren Delavault :

loren.delavault@creaq.org

Bordeaux Caudéran, Bordeaux Sud,
Gradignan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac,
Pessac, Talence, Saint-Médard-en-Jalles,
Saint-Aubin de Médoc.



• MPS Formation

Ludovic Guy :

contactprecarite@mpsformation.fr

Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-
près-Bordeaux, Bassens, Bègles,
Bordeaux Bastide, Bouliac, Carbon Blanc,
Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-
de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul,
Villenave-d'Ornon.



• SOLIHA Gironde

Hanna El Hadi :

h.elhadi@soliha.fr

Bordeaux (hors Bastide, Sud et Caudéran),
Blanquefort, Bruges, Eysines, La Bouscat,
Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre.



Direction de l'habitat
et de la politique de la ville

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

